

Questions au Feuilleton

4. Quelle était la valeur en argent de toutes les sociétés détenues par les sociétés de la Couronne a) à la date d'achat des sociétés, b) le 1^{er} octobre 1974?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Au 31 décembre 1973: Polysar Limited, 100%; Texasgulf Inc., 30.4%; Connlab Holdings Limited, 100%; Venturetek International Limited, 35%; Ventures West Capital Ltd. 49%; Innocan Investments Ltd. 40%; Gas Artic—Groupe d'étude du projet du Nord-Ouest, 3.7%.

2. La CDD a constitué la Connlab Holdings Limited en juin 1973 avec des ressources initiales de 35 millions de dollars. Au 31 décembre 1973, soit à la dernière fin d'année financière, l'actif de Connlab s'élevait à 69.5 millions. En 1973, cette société a enregistré un profit de \$41,000.

3. Aucune.

4. a) Données non disponibles. Quelques sociétés détenues par les sociétés d'État ont été établies par ces dernières et, par conséquent, elles n'avaient aucune valeur au comptant au moment de leur constitution. (exemple, Air-transit Canada Ltd., une filiale d'Air Canada, un certain nombre de filiales des CN telles que Canac Consultants Limited). D'autres sociétés détenues par le gouvernement ont été acquises parce qu'elles avaient fait faillite alors que le gouvernement avait garanti leurs créances en partie ou en totalité (exemple, les chemins de fer nationaux du Canada détiennent en fidéicommis l'investissement du gouvernement dans les chemins de fer canadiens, tels que l'Inter Colonial). Il est impossible à l'heure actuelle d'estimer la valeur des biens acquis dans certains cas il y a environ cinquante ans; b) Non disponibles. Étant donné que la valeur au comptant d'une société est le montant qu'un acheteur consentant est disposé à payer à un vendeur consentant, on ne peut l'obtenir qu'en faisant un appel d'offre si la société doit être vendue ou en la faisant évaluer par un expert.

LE TIRAGE ET L'INFLUENCE CULTURELLE DU «READER'S DIGEST»

Question n° 393—M. Herbert:

1. Le tirage annuel de Sélection du Reader's Digest s'élève-t-il à environ trois millions d'exemplaires?

2. Le gouvernement s'inquiète-t-il de l'influence culturelle de ce magazine et a-t-il reçu des représentants du gouvernement de la province de Québec à ce sujet?

3. Existe-t-il d'autres magazines de cette envergure dans la province de Québec?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Selon un relevé de l'Audit Bureau of Circulation qui a paru dans l'édition de novembre 1974 du Canadian Advertising Rates & Data, le tirage mensuel moyen du Sélection du Reader's Digest pour le deuxième semestre de 1973 était de 268,772 exemplaires. Son tirage annuel serait donc d'environ 3 millions.

2. a) Oui, le gouvernement s'inquiète de l'influence culturelle de ce magazine; b) Non, il n'a pas reçu de représentants du gouvernement de la province de Québec à ce sujet.

3. Oui, il existe d'autres magazines de cette envergure dans la province de Québec, notamment Châtelaine (édition française), dont le tirage est de 248,612 exemplaires, et Famille d'aujourd'hui de 220,350 exemplaires. Ces chiffres sont tirés de la publication mentionnée à la partie 1 ci-dessus.

[M. Rynard.]

LA MONNAIE OLYMPIQUE

Question n° 407—M. Lachance:

Certaines banques, agissant sur les directives de la Banque du Canada, refusent-elles d'honorer les pièces d'argent des jeux olympiques ayant une valeur libératoire ne dépassant pas vingt dollars et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir afin de corriger cette irrégularité qui pourrait créer un climat d'inquiétude chez les numismates du monde entier ainsi que chez les contribuables canadiens en général?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): La Banque du Canada n'a donné aucune directive aux banques pour qu'elles refusent d'honorer les pièces d'argent des Jeux Olympiques.

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE DIRECTEURS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 435—M. Ellis:

En 1972 et 1973, à combien se sont élevés les frais de déplacement du directeur régional (directeur général) de la Commission d'assurance-chômage a) de la province de Québec, b) de la province d'Ontario?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1972: Ontario, \$5,775; Québec, \$1,983; 1973: Ontario, \$4,966; Québec, \$2,106.

LE PERSONNEL DU BUREAU DE BELLEVILLE DE LA C.A.-C. 1973-1974

Question n° 436—M. Ellis:

Quels employés la Commission d'assurance-chômage a-t-elle retirés de Belleville en 1973 et en 1974 jusqu'à ce jour?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):

	1973	1974 (jusqu'au 30 octobre)
Retirés de Belleville (y compris ceux qui ont été promus)	36	14
Affectés à Belleville (y compris ceux qui ont été promus)	27	18
Renvoyés en cours de stage	0	0
Renvoyés pour incapacité ou incompétence	0	0
Expiration de l'occupation (emploi occasionnel)	105	40

LE DÉGRÈVEMENT À L'ÉGARD DU SALAIRE VERSÉ AU CONJOINT D'UN AGRICULTEUR

Question n° 512—M. Hnatyshyn:

Le gouvernement envisage-t-il de permettre à un cultivateur de déduire, dans sa déclaration d'impôt sur le revenu, le salaire versé à son épouse pour des travaux effectués dans le cadre de l'exploitation agricole?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Dans le passé, le gouvernement a songé à permettre aux agriculteurs non constitués légalement de même qu'aux petits commerçants de déduire le salaire payé à leur conjoint pour l'accomplissement d'un travail jugé utile, et de permettre au conjoint de déclarer ce revenu. Bien que cette déduction soit juste en principe, il a été convenu que l'établissement de la validité de la demande créerait des problèmes d'ordre administratif. Un partage non justifié des revenus serait injuste et encouragerait les évasions